

ANNEXE 5

Classe de Sixième à Horaires Aménagés Danse

PROCEDURE D'ADMISSION

Les demandes d'admission dans la CHAD sont soumises à l'examen d'une commission.
La recevabilité de la candidature est soumise à la présentation d'un avis médical attestant de la non contre-indication à la pratique de la danse.
La commission s'assurera de la motivation et des capacités des candidats à suivre avec profit la formation dispensée.

LES MODALITES D'ADMISSION

- Un dossier de candidature (fiche de candidature remplie ainsi que la fiche de renseignements artistiques, une enveloppe timbrée sans adresse)
- Un test d'aptitude chorégraphique des candidats ; celui-ci sera défini et organisé par le conservatoire.

CALENDRIER PREVISIONNEL :

Le calendrier vous sera communiqué ultérieurement.
Il convient de vous rapprocher de l'établissement scolaire concerné.